



COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DES THONIDÉS DE L'ATLANTIQUE

Communiqué de presse de la Réunion annuelle de 2009 de l'ICCAT

16 novembre 2009

L'ICCAT renforce sa gestion des pêcheries de thon rouge

RECIFE, BRÉSIL – La Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique a tenu sa 21^{ème} réunion ordinaire du 9 au 15 novembre 2009. Le Gouvernement du Brésil a accueilli la réunion à Porto de Galinhas (Recife), Brésil. La réunion s'est concentrée sur la gestion des principaux stocks, tels que le thon rouge de l'Atlantique, l'espadon de l'Atlantique, le germon de l'Atlantique Nord et plusieurs espèces accessoires. L'ICCAT a pris des dispositions capitales afin de renforcer les mesures de suivi et de contrôle pour les pêcheries de thon rouge.

L'ICCAT prend des mesures additionnelles afin de rétablir les stocks de thon rouge et renforcer les contrôles

Le thon rouge est au centre de l'attention du grand public et de nombreux groupes d'intérêt en raison de la surpêche considérable qui s'est produite ces dernières années, notamment en Méditerranée. En 2006 et 2008, l'ICCAT a adopté des mesures de gestion de plus en plus restrictives dans le but de mettre un terme à la surpêche et de mettre en œuvre un programme de rétablissement jusqu'en 2022 inclus pour le stock de l'Atlantique Est et de la Méditerranée. Les membres de l'ICCAT qui prennent part à cette pêcherie ont consenti de gros sacrifices, surtout en 2009, pour réduire la capacité de leurs flottilles, diminuer les prises globales et améliorer de façon substantielle le suivi et le contrôle des pêcheries. A la présente réunion annuelle de 2009, la Commission a décidé de prendre des mesures encore plus fermes qui seront mises en œuvre au cours de la saison de pêche de 2010 et qui devraient accélérer le rétablissement du stock à des niveaux pouvant produire des captures maximum à des niveaux soutenables. Au nombre de ces mesures, on peut citer :

- Un abaissement du total des prises admissibles à 13.500 t en 2010, conformément aux recommandations du Comité scientifique de la Commission.
- Un accord visant à établir, à la prochaine réunion annuelle, de nouvelles mesures de gestion pour les années à venir qui permettront au stock de se rétablir avec 60% de probabilités, conformément à l'avis attendu du Comité scientifique.
- De nouvelles réductions de la capacité de pêche.
- Une limite du nombre d'opérations de pêche conjointes pouvant être réalisées.
- Un programme d'observateurs doté d'une couverture de 100% pour les activités de sennage et d'engraissement.
- Un système de documentation des captures exhaustif qui suivra à la trace les produits de thon rouge, depuis le point de la capture jusqu'au premier point de vente, que ce soit au niveau national ou international.
- La déclaration des captures presque en temps réel, ce qui permet de suivre de près la consommation du quota.
- Un programme de pénalisations pour les membres qui ne respectent pas ces mesures de gestion.

Inflexible sur l'application

En 2009, le Comité d'Application de l'ICCAT a adopté un nouveau mode de travail, en réalisant un examen de toutes les obligations des Parties contractantes, une par une. Ce processus a pris

extrêmement de temps, mais les membres ont convenu qu'il s'agissait d'une excellente méthodologie de travail qui permettra d'améliorer la déclaration ainsi que l'application des mesures de gestion. Par voie de conséquence, un certain nombre de Parties contractantes recevront des lettres officielles qui identifieront les problèmes rencontrés et mettront l'accent sur les actions rectificatives devant être mises en place.

Espadon de l'Atlantique– Histoire d'une réussite

Les scientifiques de l'ICCAT se sont réunis au mois de septembre 2009 afin d'évaluer l'état des stocks d'espadon de l'Atlantique et ils ont confirmé que le stock de l'Atlantique Nord s'est rétabli à des niveaux supérieurs à l'objectif visé par le programme de gestion de la Commission (la biomasse qui pourrait permettre d'obtenir des prises maximales). Le programme de rétablissement a commencé en 2000 et inclut des restrictions de tailles minimales ainsi que des quotas. A sa réunion annuelle, l'ICCAT a convenu de nouvelles mesures de gestion pour ce stock jusqu'en 2014, en établissant un quota de 13.700 t qui devrait maintenir la biomasse du stock à un niveau salubre. L'ICCAT a également convenu de mesures de gestion similaires pour le stock de l'Atlantique sud qui se trouve également à un niveau salubre, avec un TAC annuel de 15.000 t chaque année durant 2010-2012.

Les pêcheries d'espadon de la Méditerranée sont fermées aux mois d'octobre et de novembre de chaque année. Il sera désormais demandé aux membres de l'ICCAT de soumettre des données plus détaillées en vue de développer, à l'avenir, des mesures de gestion spatio-temporelles plus spécifiques. En outre, la Commission établira une liste des navires autorisés à pêcher ce stock.

Renforcement de la gestion des requins océaniques

Bien que l'ICCAT ne soit pas directement chargée de l'étude et de la gestion des élamobranches, elle répond de la gestion des pêcheries de thonidés dans lesquelles les requins océaniques sont capturés accidentellement ou en tant qu'espèce cible. Depuis 2004, l'ICCAT a adopté des mesures de gestion ayant force exécutoire pour les requins, visant à la limitation du prélèvement des ailerons et à la protection des espèces les moins productives. Plusieurs membres étudieront la viabilité de l'adoption de futures mesures, en vertu desquelles tous les requins devront être débarqués avec leurs ailerons naturellement attachés au corps. Cette année, la rétention du renard à gros yeux a été interdite et la Commission a déconseillé aux pêcheries de thonidés de cibler toutes les autres espèces de renards de mer.

Prolongation du programme de gestion pour le thon obèse jusqu'en 2010 inclus

La Commission a prolongé les mesures de gestion existantes pour le thon obèse de l'Atlantique, l'une des principales espèces de thonidés tropicaux, devant s'appliquer en 2010. Un Total de prises admissibles de 85.000 t a été établi pour 2010, ce qui pourrait permettre au stock de se maintenir à un niveau salubre (les prises récentes sont de l'ordre de 70.000 t). De surcroît, la Commission envisage d'étudier plus exhaustivement, à sa réunion annuelle de 2010, la possibilité d'étendre la fermeture spatio-temporelle prévue par le programme de gestion, dans l'optique de réduire les prises de thons obèses juvéniles dans une partie du Golfe de Guinée, où ceux-ci sont fréquents au cours des derniers mois de l'année.

Gestion du germon du Nord

Selon l'évaluation du germon de l'Atlantique Nord, réalisée en 2009, la biomasse du stock se situe en-dessous du niveau cible, en raison de la surpêche dont est victime cette espèce. La Commission a établi un programme de gestion au titre de 2010-2012 qui prévoit un total des prises admissibles (TAC) de 28.000 t, ce qui devrait mettre un terme à la surpêche et permettre au stock de se rétablir à son niveau cible de prises maximum soutenables.

Construisant l'avenir

L'ICCAT est la deuxième Organisation Régionale de Gestion des Pêches (ORGP) plus ancienne, avec une Convention qui remonte à 1966. Cette année, l'ICCAT s'est engagée dans un processus de réflexion visant à consolider l'efficacité de l'organisation. Le Groupe de travail sur le futur de l'ICCAT, qui s'est réuni à Sapporo, au Japon, a été le fer de lance de ce processus. Le Groupe de travail a formulé des recommandations à la Commission en vue de mieux traiter un ensemble de questions, telles que l'allocation des ressources, des mesures d'atténuation des prises accessoires, l'approche écosystémique de la gestion et le renforcement des mesures de contrôle et de suivi. Les membres de l'ICCAT ont également participé activement aux réunions conjointes des ORGP thonières, au cours desquelles les cinq ORGP ont travaillé ensemble pour harmoniser et standardiser le mode d'évaluation et de gestion des pêcheries.

Divers

- La réunion a rassemblé plus de 350 délégués originaires de 39 Parties contractantes – Afrique du Sud, Algérie, Angola, Belize, Brésil, Canada, Chine (Rép. pop.), Communauté européenne, Corée (Rép. de), Côte d'Ivoire, Croatie, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France (au titre de Saint-Pierre-et-Miquelon), Ghana, Guatemala, Islande, Japon, Libye, Maroc, Mauritanie, Mexique, Namibie, Nicaragua, Norvège, Panama, Philippines, Royaume-Uni (au titre des Territoires d'outre-mer), Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Sao Tome e Principe, Sénégal, Sierra Leone, Syrie, Trinidad et Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Vanuatu et Venezuela. De plus, cinq Parties non-contractantes, cinq organisations intergouvernementales et 13 organisations non-gouvernementales ont également assisté aux débats de cette réunion.
- En 2009, l'ICCAT a consacré près de €200.000 aux activités de renforcement des capacités. Ces fonds, originaires du Brésil, de la CE, du Japon et des Etats-Unis ont servi à faciliter la participation aux réunions scientifiques, aux ateliers de formation, aux programmes d'échantillonnage et d'observateurs, et à récupérer les données historiques des carnets de bord.
- L'envergure du Registre ICCAT de navires a été élargie afin d'y inclure les navires de 20 m de longueur (par opposition à 24 m auparavant). Par conséquent, la liste inclut désormais un certain nombre de navires qui étaient légèrement en-dessous de la limite.
- Un Groupe de travail sur les pêcheries récréatives s'est réuni juste avant la réunion de la Commission afin de discuter de la nature et de l'étendue des pêcheries sportives et récréatives qui capturent les espèces relevant de l'ICCAT. Le Groupe de travail a recommandé l'élaboration de méthodes améliorées et standardisées visant à mieux échantillonner ces pêcheries.
- Lors de la réunion de Recife, les Parties contractantes ont réélu Dr. Fabio Hazin, Président de la Commission pour un second mandat de deux ans. Mme Zachia Driouich (Maroc) et M. Papa Namsa Keita (Sénégal) ont été élus Premier et Second Vice-présidents, respectivement. La prochaine réunion annuelle de l'ICCAT se tiendra à Paris (France), du 12 au 21 novembre 2010. D'autres réunions intersessions auront lieu tout au long de l'année ; les informations concernant le lieu de ces réunions peuvent être consultées, au fur et à mesure de leur disponibilité, sur le site www.iccat.int, à la rubrique « Meetings ».

Secrétaire exécutif de l'ICCAT

16 novembre 2009, Recife (Brésil)

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter :

Driss Meski, Secrétariat ICCAT

Tél : +34 91 4165600

E-mail : driss.meski@iccat.int ; www.iccat.int